

FAMILLE - INCENDIE ET SECOURS

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondance ROME

E/M K1403

Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Correspondance RIME

E/M FPESCS01

Responsable d'un projet de santé publique ou de cohésion sociale

MÉTIER

Définition

Sous l'autorité du directeur départemental des services d'incendie et de secours, dirige le service de santé et de secours médical (SSSM), composé de médecins, pharmaciens, infirmiers, vétérinaires ainsi que les personnels affectés au SSSM. Conseille en matière sanitaire le directeur départemental et les autorités responsables de la mise en œuvre des secours

Autres appellations

- Directrice / Directeur du service de santé et de secours médical

Facteurs d'évolution

- Évolution des politiques nationales et européennes de santé et de sécurité intérieures
- Structuration et rationalisation de l'organisation des services de santé du SDIS
- Soutien sanitaire en opération au profit d'autres services, notamment en inter-services ministériels (déménagement, force de police, etc)
- Évolution de l'aide médicale urgente, des soins ambulatoires, du secours à personnes et de l'accès aux soins
- Développement de la télémédecine et évolution des technologies, des équipements et matériels dans le domaine de la santé et pharmacologique
- Développement de la prise en compte des questions de santé, de sécurité et de bien-être au travail
- Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de santé, de sécurité, d'assistance et de secours, développement du besoin en services de proximité, exigence de réactivité et de réponse des services publics de secours
- Développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire

Situation fonctionnelle

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Dirige le service de secours et de santé sous l'autorité du directeur du SDIS dans la double tutelle, du Ministère de l'intérieur via la DGSCGC et du conseil d'Administration du SDIS
- Possibilité de responsabilité d'encadrement extra départemental au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

Conditions d'exercice

- Horaires irréguliers, plus régime de gardes et astreinte, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public et des contraintes opérationnelles
- Continuité de service indispensable (astreinte ou disponibilité)
- Déplacements fréquents sur l'ensemble du département
- Disponibilité, devoir de réserve et respect de la déontologie médicale
- Missions sur le territoire national et à l'étranger possible
- Travail fréquent en extérieur et par tout type de temps
- Durant les gardes et astreintes peut se voir confier des missions techniques et/ou administratives
- Opère dans un environnement à risque, pénibilité du travail
- Travail en tenue avec des équipements particuliers d'intervention et de protection individuelle
- Qualification opérationnelle et de commandement, aptitude physique et médicale définies réglementairement

Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Forte autonomie dans la mise en œuvre des missions et l'organisation, sous l'autorité du Directeur Départemental • Force de proposition auprès des élus et du directeur départemental • Président de la commission médicale consultative des SDIS, président de la commission d'aptitude, membre de droit du conseil d'administration du SDIS • Membre de droit de la CATSIS et CCDSPV • Participation à la commission départementale de réforme et au comité médical départemental • Responsabilité du projet global de mise en œuvre des missions du service de santé • Mise en œuvre des protocoles pouvant être réalisés par des infirmiers habilités, membre du service de santé • Le médecin chef est le garant du respect de la déontologie médicale et de l'exercice professionnel des membres du service de santé et de secours médical • Des erreurs peuvent engager la responsabilité disciplinaire, civile et pénale de l'agent
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil technique auprès des élus et des autorités • Participation au comité de direction • Relations avec l'ensemble des services du SDIS pour la mise en œuvre des projets de l'établissement impliquant la participation du service de santé et de secours médical • Collaboration avec les institutions, les partenaires (services extérieurs de l'État, ARS, hôpitaux, secteur libéral, Universités, etc.) • Relations suivies avec le milieu associatif (mouvements d'éducation pour la santé, associations d'usagers et associations agréées de sécurité civile) • Représentation du SDIS
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur • L'accès aux responsabilités de médecin chef n'est possible qu'après un temps de service de 5 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la FAE de niveau de médecin de groupement • Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical • Gestion opérationnelle des secours aux personnes • Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques • Évaluation des dispositifs des services de santé et de secours médical • Mise en œuvre d'actions de formation
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Toxicologie, risques NRBC-e, prévention du risque infectieux, gestion des risques

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical

- Élaborer et soumettre au DDSIS après avis de la CCSSM, le projet de service du SSSM
- Participer à l'élaboration des dispositions du RO, du RI et de l'arrêté conjoint d'organisation du CDSP pour les domaines relevant du SSSM et des compétences réglementaires attribuées au médecin-chef
- Conseiller le DDSIS sur tout sujet relevant du secours aux personnes et à la santé des personnels
- Promouvoir et participer à l'organisation de l'activité de prévention, d'hygiène et de sécurité au sein du SDIS
- Arbitrer, opérer des choix stratégiques et négocier avec la hiérarchie les moyens de la mise en œuvre

Gestion opérationnelle des secours aux personnes

- Participer à l'élaboration des divers plans de secours en coordination avec les services concernés
- Organiser et contrôler les missions de secours d'urgence en coordination avec les autres services concernés
- Coordonner les activités des médecins, pharmaciens, vétérinaires, infirmiers et personnels rattachés au SSSM dans le département
- Organiser et coordonner la logistique biomédicale et la matériovigilance
- Veiller à la bonne organisation de la sécurité et à l'efficacité des circuits d'approvisionnement des médicaments
- Surveiller l'état des matériels médico-secouristes
- Élaborer, valider et contrôler les protocoles de soins
- Organiser et contrôler le soutien sanitaire opérationnel des interventions du SDIS
- Préparer et participer aux détachements d'intervention de renforts et extra départementaux
- Organiser et participer aux astreintes du SSSM, dont DSM
- Établir des points de situation avec le directeur des opérations de secours
- Contribuer à la définition d'un plan de communication et de gestion de crise
- Participer à la mise en œuvre de la communication de crise sous l'autorité du directeur des opérations de secours

Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques

- Organiser et contrôler la médecine d'aptitude professionnelle et préventive et surveiller la condition physique des agents
- Gérer les restrictions d'aptitude ou décision d'inaptitude concernant un sapeur-pompier
- Soumettre au PCASDIS après l'avis de la CCM, la liste des MSP habilités au suivi et au contrôle de l'aptitude
- Organiser et coordonner avec le service chargé des ressources humaines du SDIS l'aptitude des personnel notamment pour ce qui concerne les accidents ou maladies contractés en service
- Organiser et contrôler le niveau d'hygiène des équipements, des véhicules et des casernements du SDIS
- Participer au comité hygiène et sécurité

Évaluation des dispositifs des services de santé et de secours médical

- Participer à l'évaluation et au contrôle de l'activité de secours à personnes
- Élaborer le rapport d'activité annuel ainsi que la synthèse du bilan annuel d'activité des médecins habilités au contrôle de l'aptitude
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'élaboration des futures stratégies et dans le pilotage du service départemental d'incendie et de secours

Mise en œuvre d'actions de formation

- Organiser la participation du SSSM à la formation des sapeurs-pompiers
- Organiser et coordonner les relations fonctionnelles avec le service chargé de la formation du SDIS
- Organiser et contrôler les formations réglementaires des membres du SSSM, des étudiants des professions de santé en stage
- Participer aux exercices et manœuvres dans le domaine de ses compétences

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
- Principes et règles de la gestion opérationnelle du commandement
- Plans de secours et d'urgence
- Principes de sécurité sanitaire
- Connaissance des GNR
- Plan ORSEC
- Règles opérationnelles d'intervention

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Code de la santé publique
- Relations avec les médias
- Connaissances des objectifs de formation
- Techniques d'animation
- Méthodes et techniques pédagogiques
- Démarches d'assurance/qualité
- Méthodes et techniques d'élaboration de tableaux de bord
- Normes d'équipement des véhicules

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité
ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Ingénierie et pilotage d'études
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Définition et pilotage d'un projet d'organisation
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Conduite et contrôle des procédures administratives et suivi juridique
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Évaluation des projets et politiques publiques
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle de la qualité des services rendus
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle et suivi des prestations effectuées par des tiers
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines